

Titres-services : 4 fois plus de congé sans solde

mardi 24 mai 2022 00:32

ACTUALITÉ

24/05/2022

LE PTB DÉNONCE

Titres-services : 4 fois plus de congé sans solde

DIDIER SWYSEN



Nadia Moscufo.M.G.

Plus de 30 % des aides ménagères qui travaillent dans les titres-services sont mises en congé sans solde alors que c'est le cas de moins de 10 % dans les autres secteurs.

prev Les travailleuses du secteur des titres-services sont près de quatre fois plus susceptibles d'être mises en congé sans solde que les autres travailleurs. C'est la conclusion que tire la députée Nadia Moscufo (PTB) de chiffres qu'elle a demandés au ministre de l'Emploi.

Perte de salaire

« Cela confirme les témoignages qui nous reviennent du terrain, notamment dans les grandes entreprises commerciales de titres-services : lorsqu'un client annule, l'employeur impose une « absence autorisée », soit un congé sans solde, aux aides ménagères pour ne pas avoir à les payer », explique Nadia Moscufo. « Cela ne date pas d'hier. Une travailleuse m'a déjà expliqué qu'on lui avait bien fait comprendre qu'elle n'avait pas d'autre choix.

Résultat : une perte de salaire, alors qu'elle ne gagne que 890 € par mois et qu'elle n'arrive plus à remplir le réservoir de sa voiture à la fin du mois. »

Le constat est en effet interpellant : dans le secteur des titres-services, sur près de 160.000 travailleurs et travailleuses, 53.000 sont mis en congé sans solde (moyenne par trimestre), soit 33,4 %. Dans les autres secteurs, on arrive à 8,5 % des travailleurs mis en congé sans solde chaque trimestre...

« Pourtant, la législation est claire : dans de tels cas de figure, le salaire doit être garanti. Sauf qu'il en est tout autrement sur le terrain. Certains patrons décident en effet d'imposer une « absence autorisée », soit un congé sans solde, qui nécessite pourtant l'accord du travailleur. Et ce n'est pas le cas ici », se plaint M me Moscufo. « Il y a donc une perte de revenus, alors que, rappelons-le, le salaire de la plupart des aides ménagères peine à dépasser le seuil de pauvreté. Ensuite, ces pratiques frauduleuses ne permettent pas à la travailleuse d'acquérir des droits à la sécurité sociale, notamment pour la pension. »

Durcir les sanctions

Pour elle et son parti, le PTB, « ces abus ne peuvent plus durer. Des mesures fortes doivent donc être prises. Nous plaidons pour une révision de la procédure relative au congé sans solde afin de s'assurer du consentement de la travailleuse et de la légalité de la démarche. Nous voulons également accroître le rôle des syndicats, renforcer l'inspection sociale et durcir les sanctions en cas d'infraction, avec la possibilité de perdre l'agrément en cas de récidive. Nous interpellons le ministre Dermagne à ce sujet. Ces femmes méritent le respect, pas seulement avec des mots, mais avec des actes » conclut-elle.

À partir de l'adresse

<[https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2022-05-24,LIEGE|SU QUOTIDIENS,2022-05-24,LIEGE,1|11](https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2022-05-24,LIEGE|SU_QUOTIDIENS,2022-05-24,LIEGE,1|11)>